



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Compte rendu – Comité de Suivi

30 septembre 2013

Présents :

Mairie : Lucien STANZIONE – Maire, Mme ROUSSET – Adjointe aux Affaires Scolaires, Mme HUGONNET-DENIS – Conseillère municipale aux Affaires Scolaires, Mlle AGUILAR – Coordinatrice Enfance Jeunesse, Mlle DELUBAC, Mlle BONARDEL, M. DOMERGUE, Mlle AMIR

Enseignants : Mme BOUVET-DAERON – Directrice école élémentaire, M. MARTEL – Directeur école maternelle, Mme POLITANO, Mme CARTIER

Représentants des parents d'élèves : Mme PEPIN, Mme MARTINEZ, M. NENOT-MORIN

Institutions : M. GRENET – Education nationale, M. CARION - DDCS

Heure début : 18h30

Heure fin : 20h30

Le Comité de Suivi est l'évolution du Comité de pilotage suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2013 dans les écoles d'Althen des Paluds.

M. le Maire prend la parole et salue tous les participants dont M. CARION, nouveau membre de comité, représentant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). C'est à présent lui qui suivra la commune d'Althen des Paluds en ce qui concerne le suivi de la réforme des rythmes éducatifs.

M. le Maire fait part de sa satisfaction quant au suivi des partenaires et institutions dans la mise en place de la réforme et souligne que tous trouvent le travail accompli de très bonne qualité. Il revient ensuite sur les différents événements démontrant cette satisfaction : la venue de M. le Préfet, Yannick BLANC, le jour de la rentrée, la visite du recteur d'académie, Ali SAÏB, à l'école qui a trouvé le travail du comité de pilotage excellent, la sollicitation du témoignage de la commune lors de la réunion de ce 30 septembre organisée par la DDCS destinée aux directeurs des accueils collectifs de mineurs du Vaucluse, etc.

Il souligne également l'engagement des enseignants et rappelle que seules 8 communes se sont lancées. M. le Maire termine en attestant que dans de nombreuses communes il se fait tout et n'importe quoi et souhaite que quoi qu'il arrive dans le futur, ce qui a commencé soit poursuivi.

Camille AGUILAR, Coordinatrice Enfance-Jeunesse, propose que dans un premier temps une présentation au comité des réajustements effectués depuis le début d'année, puis que dans un deuxième temps le comité traite les remarques faites par les parents et enfin qu'il soit abordé les activités et l'organisation mises en place pour la seconde période.

Elle revient alors sur les réajustements :

- La sortie des enfants de l'école maternelle se fait à présent dans leur classe respective ce qui permet un accueil et un départ des enfants plus adapté.

- La sortie des enfants de l'école élémentaire a également été réadaptée puisqu'à présent, un regroupement est fait dans le stade et que l'animateur a maintenant en gestion le départ de l'enfant.
- Une réorganisation de l'occupation des salles a également été mise en place, favorisant l'utilisation de locaux plus adaptés aux activités mises en place, comme l'avaient demandé certains parents.
-

L'ensemble du comité approuve ces réajustements et souligne que ces réajustements ont été faits rapidement et ont tenu compte des remontées des différents partenaires (parents, enseignants, équipes).

Camille propose alors de passer aux remarques transmises par les parents.

1. Comment récupérer 2 enfants au même moment en maternelle et en élémentaire ?

Il est alors proposé qu'un passage soit fait par l'ALSH permettant aux parents de traverser d'une cour à l'autre. Mme BOUVET demande alors qu'un marquage au sol soit fait afin de délimiter le rangement des vélos.

M. GRENET demande une précision sur la limite de la responsabilité des enseignants quant à la sortie des enfants. Mme BOUVET précise alors que celle-ci se fait au portail (limite matérielle).

Mme CARTIER fait alors une remarque sur la sortie des enfants avec autorisation : quand les parents appellent à l'ALSH pour informer que l'enfant ne sera pas présent aux activités périscolaires, il serait nécessaire de réajuster la liste des enfants auprès des enseignants. Camille souligne que le lien entre directeur/animateur et enseignants est important et doit être régulier. Ainsi, il est également demandé qu'une liste des enfants absents soit transmise à la direction car peu de parents pensent à prévenir la direction périscolaire et cela retarde le départ en activité.

Plusieurs membres déplorent qu'il y a, à l'heure actuelle, trop de liberté et de souplesse envers les demandes des parents.

Mlle AMIR intervient en stipulant qu'il est vrai que beaucoup de parents demandent à faire des changements et que beaucoup d'enfants sont présents de manière très aléatoire ce qui rend l'organisation et le suivi des activités difficiles.

Il est alors proposé de voir si la possibilité de rigidifier le système d'inscription n'est pas possible.

Mme HUGONNET-DENIS complète en rappelant que l'objectif était de permettre aux enfants de découvrir des activités différentes de ce que l'enfant pouvait faire d'habitude et qu'il s'agissait de vœux et non pas de choix.

Camille propose qu'une sensibilisation soit faite aux parents lors des inscriptions de la deuxième période et que cet aspect soit ensuite abordé au prochain comité de suivi.

2. Les parents ont fait remonter que la disparité des âges au sein des activités était un problème.

Il est alors proposé que les animateurs soient davantage sensibilisés sur ces aspects et que ceux-ci essaient de prendre en compte ces disparités.

Monsieur GRENET rappelle que les groupes peuvent être ajustés en fonction des activités. Il est possible de faire des groupes de plus de 18 pour permettre que certains groupes soient moins nombreux, en prenant en compte évidemment, la sécurité et l'enjeu de l'activité. Ce qui est convenu c'est qu'il est souhaitable de

respecter une moyenne de 18 enfants sur l'ensemble de la structure par rapport au nombre d'animateurs comme le complète M. CARION.

Camille AGUILAR précise alors que certains groupes ont déjà été allégés comme le tennis, le judo, ou certaines autres activités mais que cela n'a pas impliqué l'augmentation d'autres groupes. Elle précise également que la mixité des âges avait été un des objectifs choisis par le comité de pilotage afin de permettre l'aspect de solidarité, d'entraide et de partage entre les enfants.

3. Serait-il possible de mettre en place un trombinoscope des différents animateurs avec l'activité dont ils s'occupent ainsi que leur(s) qualification(s)?

Camille informe alors le comité que Mlle AMIR est actuellement en train de le mettre en place.

M. CARION rappelle que la structure est régie par la réglementation jeunesse.

Camille rappelle alors que sur les 21 personnes intervenantes sur les activités périscolaires, 5 personnes sont non diplômées et précise que les pompiers, par exemple, sont considérés comme non diplômés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

M. CARION précise également que toutes les personnes intervenants sur ces temps sont inscrites sur les fiches complémentaires de la DDCS et que, par conséquent, leur casier judiciaire est automatiquement vérifié.

4. Un appel des enfants est-il fait avant chaque début d'activité par les animateurs.

Camille précise que oui, un appel est fait avant chaque début d'activité par les animateurs.

5. Le respect des horaires de sortie est demandé par les parents. Ouverture à 16h45.

Camille explique que les retards ont eu lieu les premiers jours mais que les horaires sont maintenant respectés, la sortie ayant lieu à 16h45.

6. Pourrait-on adapter le temps de sieste des petites sections ?

Camille précise que cet aspect est ressorti suffisamment tôt de la part des enseignants et des parents et qu'ils avaient donc pu le prendre en compte sur la deuxième période.

Ainsi une réorganisation des activités périscolaires pour les plus petits (petite section) a été mise en place sur la deuxième période. Deux animateurs, dont l'ATSEM des petites sections, auront en charge ce temps. Ainsi un réveil échelonné et des activités plus adaptées vont être mis en place.

Mme POLITANO, enseignante des petites sections et l'ensemble du comité approuve cette réorganisation.

Camille distribue alors le tableau des activités de la deuxième période et propose que celles-ci ainsi que le tableau des vœux soient transmis aux parents par le biais des cahiers de liaison des enfants. Les enseignants acceptent cette proposition.

M. le Maire propose alors de clore la réunion, il demande si quelqu'un a des remarques supplémentaires avant de laisser la conclusion aux deux inspecteurs présents.

Les parents d'élèves interviennent alors pour dire qu'ils ont également des bons retours de certains parents.



Monsieur GRENET prend alors la parole en indiquant que l'articulation entre l'école et les temps périscolaires est difficile dans toutes les communes mais qu'il remarque que tout est mis en œuvre pour que cela se fasse au mieux. Il précise également qu'au vu des activités mises en place pour la deuxième période, les Althénois ont de la chance et se réjouit car c'est ce que voulait la réforme.

Monsieur CARION poursuit en disant que dans la majorité des comités de pilotage auxquels il assiste, il y a beaucoup de discordes entre les différents participants. Or ici, à Althen, il remarque qu'un vrai travail en commun est effectué et remercie tout le monde du travail mené jusqu'à présent.